Tableau 1 Événements d'aéronefs devant être signalés

	D	écembre		Cumula	tif (décem	ore)
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'accidents devant être signalés	8	6	8	226	201	234
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	6	5	7	209	180	217
Accidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	1	1	1	8	11	9
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	1	0	0	10	11	8
Accidents par type d'opérations aériennes ¹	8	6	8	226	201	234
Commerciales	1	3	5	83	66	76
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	1	1	7	8	6
Navette (RAC 704)	1	0	0	5	1	3
Taxi aérien (RAC 703)	0	1	1	26	23	27
Travail aérien (RAC 702)	0	1	1	20	17	17
Opérations aériennes étrangères (RAC 701)	0	0	0	1	3	1
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	0	1	25	13	21
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	1	1
Privées	7	2	4	141	134	154
Exploitants privés (RAC 604)	2	0	0	5	5	3
De loisir	4	2	4	129	124	146
Autres opérations privées	1	0	0	7	7	6
État	0	1	0	1	2	1
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	1	0	3
Accidents par type d'aéronef ¹	8	6	8	226	201	234
Avion	7	5	7	173	153	176
Hélicoptère	1	1	1	29	26	30
Ultra-léger	0	0	0	20	18	23
Autres aéronefs ²	0	0	0	5	4	7
Aéronefs en cause dans des accidents ^{1,3}	8	6	9	229	207	240
Avions	7	5	7	175	159	180
Hélicoptères	1	1	1	29	26	30
Ultra-légers	0	0	0	20	18	23
Autres aéronefs ²	0	0	0	5	4	7
Accidents mortels par type d'aéronef ¹	2	0	1	32	23	23
Avion	2	0	1	27	17	18
Hélicoptère	0	0	0	3	4	3
Ultra-léger	0	0	0	2	2	3
Autres aéronefs ²	0	0	0	1	0	0
Décès liés à des accidents devant être signalés	4	0	2	67	38	37
Blessures graves liées à des accidents devant être signalés	0	0	2	30	28	29
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	1	0	0	10	11	8
Accidents mortels	0	0	0	4	0	1
Décès	0	0	0	11	0	3
Blessures graves	0	0	0	1	4	1
Événements aéronautiques avec rejet de marchandises dangereuses	0	0	1	8	7	6
Incidents devant être signalés ⁴	76	76	73	905	860	832
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	56	50	53	646	608	633
Incidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	14	18	13	180	161	114
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	7	9	8	112	115	109
Incidents devant être signalés, par catégorie ⁴	76	76	73	905	860	832
Risque de collision/Perte d'espacement	9	7	9	135	141	131
Déclaration d'une situation d'urgence	30	34	31	364	340	329
Panne moteur	7	3	8	102	91	103
Fumée/Incendie	10	11	8	91	99	92
Collision	2	4	2	31	26	18
Autres incidents	18	17	15	182	163	159

Données produites le 15 janvier 2020

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

³ La rangée « Aéronefs en cause dans des accidents » correspond à un total d'aéronefs, alors que toutes les autres font le compte d'accidents.

⁴ Le nouveau *Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VII du *Règlement de l'aviation canadien*.

Tableau 2 Événements impliquant un aéronef immatriculé au Canada

	D	Décembre			Cumulatif (décembre)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne	
Nombre d'accidents par type d'aéronef et d'opérateur	7	6	8	197	173	204	
Accidents d'avion	6	5	7	165	143	168	
Opérations commerciales	1	2	3	65	46	53	
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	1	1	7	8	6	
Navette (RAC 704)	1	0	0	4	1	3	
Taxi aérien (RAC 703)	0	1	1	21	18	17	
Travail aérien (RAC 702)	0	0	0	10	6	5	
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	0	1	23	12	19	
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	1	(
Opérations privées	5	2	4	98	96	114	
Exploitants privés (RAC 604)	1	0	0	3	5	2	
De loisir	4	2	4	92	90	109	
Autres opérations privées	0	0	0	3	2	3	
Etat	0	1	0	1	2	1	
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	1	0	1	
Accidents d'hélicoptère	1	1	1	28	26	29	
Opérations commerciales	0	1	1	17	17	21	
Opérations privées	1	0	0	11	9	8	
État	0	0	0	0	0	(
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	(
Accidents d'aéronefs autres ³	0	0	0	5	4	7	
Accidents mortels par type d'aéronef et d'opérations ^{1,2}	2	0	1	26	21	20	
Accidents d'avion	2	0	1	23	17	17	
Opérations commerciales	0	0	0	7	4	4	
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	0	0	0	0	(
Navette (RAC 704)	0	0	0	0	0	(
Taxi aérien (RAC 703)	0	0	0	6	2	2	
Travail aérien (RAC 702)	0	0	0	0	2	2	
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	0	0	1	0	1	
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	0	(
Opérations privées	2	0	1	16	13	13	
Exploitants privés (RAC 604)	0	0	0	0	1	(
De loisir	2	0	1	16	13	12	
Autres opérations privées	0	0	0	0	0	(
État	0	0	0	0	0	(
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	(
Accidents d'hélicoptère	0	0	0	3	4	3	
Opérations commerciales	0	0	0	1	1	2	
Opérations privées	0	0	0	2	3	1	
État	0	0	0	0	0	(
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	(
Accidents d'aéronefs autres ³	0	0	0	1	0	(
Décès liés à des accidents ²	4	0	2	52	36	32	
Blessures graves liées à des accidents ²	0	0	2	25	21	24	
Incidents par catégorie ^{2,4}	70	68	66	826	769	747	
Risque de collision/Perte d'espacement	9	6	9	126	134	121	
Déclaration d'une situation d'urgence	28	30	26	316	298	289	
Panne moteur	7	3	8	95	79	93	
Fumée/Incendie	9	11	8	83	85	82	
Collision	0		1	27	21	16	
Autres incidents	17	14	14	179	152	146	
Accidents d'ultra-léger	0	0	0	20	18	22	
Accidents mortels	0	0	0	2	2	2	
Décès	0	0	0	4	2	2	
Blessures graves	0	0	0	4	3	2	

Données produites le 15 janvier 2020

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Exclut les ultra-légers.

³ Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VII du Règlement de l'aviation canadien.

Tableau 3

Accidents impliquant un aéronef immatriculé au Canada à voilure fixe ou rotative par type d'exploitation

	De	Décembre			Cumulatif (décembre)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne	
Nombre d'accidents par type d'opération	7	6	8	193	169	197	
Accidents d'avion	6	5	7	165	143	168	
Entraînement	0	1	2	27	14	22	
Récréatif/Voyage	3	2	4	80	83	102	
Affaires	1	0	0	5	7	4	
Gestion des incendies	0	0	0	2	1	1	
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	3	1	3	
Épandage	0	0	0	6	5	5	
Inspection	0	0	0	0	0	0	
Transport aérien	1	2	1	29	26	23	
Ambulance aérienne	0	0	0	1	1	1	
Excursion aérienne	0	0	0	2	1	1	
Autre/Inconnu	1	0	0	10	6	8	
Accidents d'hélicoptère	1	1	1	28	26	29	
Entraînement	0	0	0	2	1	3	
Récréatif/Voyage	0	0	0	8	6	7	
Affaires	1	1	0	2	2	1	
Gestion des incendies	0	0	0	1	2	1	
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	1	0	
Épandage	0	0	0	3	1	2	
Inspection	0	0	0	0	1	1	
Transport aérien	0	0	0	10	3	8	
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0	
Excursion aérienne	0	0	0	0	1	1	
Autre/Inconnu	0	0	1	2	8	6	
Nombre d'accidents mortels par type d'opération	2	0	1	26	21	19	
Entraînement	0	0	0	1	0	1	
Récréatif/Voyage	1	0	1	14	14	12	
Affaires	0	0	0	1	1	1	
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0	
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	1	1	0	
Épandage	0	0	0	0	1	1	
Inspection	0	0	0	0	0	0	
Transport aérien	0	0	0	7	2	2	
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0	
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0	
Autre/Inconnu	1	0	0	2	3	2	
Décès	4	0	2	52	36	31	
Blessés graves	0	0	2	25	21	24	

Données produites le 15 janvier 2020

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements. Les totaux peuvent ne pas égaler la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total «Nombre d'accidents par type d'opération», lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

Aéronefs immatriculés au Canada, excluant les ultra-légers, montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.